

Bibliothèque de :

Référent de territoire :

Date de la demande :

Auteur, titre ou sujet	
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Pour les auteurs : merci d'indiquer le nom et le prénom en capitales

Pour les sujets : merci de préciser la nature du projet et le public ciblé

Signature :

La durée de prêt :

42 jours pour les imprimés, et 28 jours pour les supports audio et vidéo.

Les documents non restitués passés ces délais seront alors réputés en retard et feront l'objet d'une lettre de rappel.

Rappel :

En raison des droits liés à la diffusion, seuls les DVD appartenant à la BDP peuvent être réservés et prêtés au sein du réseau départemental.

Formulaire à photocopier ou fourni sur demande auprès du référent de territoire